

# **Orientations stratégiques pour le développement rural 2007-2013**

2008/0106(CNS) - 07/10/2008

En adoptant le rapport de M. Luis Manuel **CAPOULAS SANTOS** (PSE, PT), la commission de l'agriculture et du développement rural a modifié, suivant la procédure de consultation, la proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2006/144/CE relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013).

L'unique amendement adopté vise à préciser que dans les secteurs agroalimentaire et forestier, les aides peuvent contribuer à la conception de techniques innovantes et plus durables pour la substitution des combustibles fossiles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, y compris des agrocarburants de deuxième génération; ce faisant, il convient de s'assurer que la production de denrées alimentaires ne s'en trouve pas restreinte et que le bilan énergétique global de l'exploitation agricole concernée s'améliore en conséquence.